



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 19 JUIN 2024

OBJET : CONTRAT DE VILLE 2024-2030
Programmation annuelle 2024

N°2024_080

Date d'affichage de la liste des délibérations : **25 juin 2024**

Date de transmission en Préfecture : **25 juin 2024**

Date de mise en ligne : **25 juin 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **13 juin 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jessica DIONISIO**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Christophe GALLAY - Béatrice VERDIER - Christine MARCILLIERE - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Lionel BRUNEL - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Agnès BÉRAL (à Béatrice DHENNIN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Sophie REYSSET (à Nicolas KELEN) - Marie DECHESNE (à Sébastien FRANÇOIS) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 19 JUIN 2024

Par délibération en date du 20 mars 2024, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat de ville 2024-2030 de Brignais.

La lettre de cadrage de la Préfète du Rhône en date du 23 novembre 2023 est venue préciser les priorités d'action pour les programmations politiques de la ville pour 2024 :

- Accompagner la parentalité dès la petite enfance, favoriser la réussite éducative et renforcer la continuité éducative ;
- Simplifier et faciliter l'accès à l'emploi, lutter contre les discriminations à l'embauche, favoriser l'insertion professionnelle ;
- Contribuer à la tranquillité publique par des actions de prévention des nuisances, des incivilités, de la délinquance ;
- Donner à la culture toute sa place dans les quartiers ;
- Favoriser le développement des pratiques sportives, dans toute leur diversité, pour toutes et tous ;
- Favoriser l'accès à la santé, y compris la santé mentale ;
- Contribuer au sentiment de bien vivre dans son quartier par des actions renforçant le lien social, améliorant l'image des quartiers et facilitant l'accès aux droits.

La programmation des actions pour l'année 2024 a été instruite par Monsieur le Maire, le service politique de la ville et les services de l'Etat à partir des engagements du nouveau Contrat de Ville, des bilans de la programmation 2023 et des orientations définies par la Ville.

Depuis le 1er janvier 2024, le périmètre du quartier prioritaire s'est élargi incluant désormais, en plus de quartier des Pérouses, celui de la Compassion. Le montant total de la subvention de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pour la programmation locale de l'année 2024 s'élève ainsi à 49 000 € (calculé via un ratio de 35 € par habitant).

La liste complète et les demandes de financements des actions de la programmation 2024 figurent en annexe dans les tableaux financiers.

Quatre actions font l'objet d'une demande de financement à la Ville représentant une dépense totale de 14 048 €

AMELY	Accompagnement administratif et numérique	2 200 €
Graines de SOL	CitésLab Sud-Ouest Lyonnais – service d'amorçage de projets	4 600 €
Association Formation Ingénierie (AFI)	Plateforme linguistique de Proximité (Sud-Ouest Lyonnais)	3 248 €
Compagnons Bâtisseurs	Etude-action d'Auto-rénovation Accompagnée	4 000 €

Neuf actions bénéficient d'un financement de la Ville valorisé ou versé dans le cadre du droit commun pour un montant de 50 010 € :

Ville Brignais	Développer l'accès aux livres et à la culture	14 410 €
	Sensibilisation culturelle et artistique	16 400 €
Centre Social de Brignais	Favorisons l'engagement des jeunes Ateliers Sociolinguistiques (ASL) Lien social et alimentations Favorisons la réussite éducative	4 000 €
MJC de Brignais	Ça kick à Brignais Semaine des cultures urbaines	12 000 €
AMELY	Accès au droit et médiation citoyenne	3 200 €



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 19 JUIN 2024

Cinq actions de la programmation feront l'objet de subventions de l'ANCT versées à la Ville. Le total des recettes à percevoir est de 22 500 €, réparties comme suit :

Action de la Ville de Brignais qui bénéficie de subvention	Le Fonds d'Initiative Jeunes et le Fonds de Participation des Habitants	2 000 € (ANCT)
	Développer l'accès aux livres et à la culture	3 000 € (ANCT)
	Sensibilisation artistique et culturelle	3 000 € (ANCT)
	Ingénierie du contrat de ville – Chef de projet	7 000 € (ANCT)
	Gestion de proximité, cadre de vie et citoyenneté	7 500€ (ANCT)

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 13 juin 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER la programmation 2024 du Contrat de ville présentée en annexe,
- AUTORISER Monsieur le Maire à financer les actions portées directement par la Ville et à signer tous les documents afférents,
- AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter l'attribution des subventions correspondant auxdites actions auprès des organismes et services concernés suivant le tableau joint (montants et inscriptions budgétaires) et à signer tous les documents afférents,
- AUTORISER Monsieur le Maire à verser aux associations et organismes concernés les sommes inscrites au titre de la participation de la Ville de Brignais à ces actions, et à signer tous les documents afférents
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 ; les recettes au chapitre 74 – compte 74718 du budget principal de la commune et budget annexe de la RCAVB – exercice 2024

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Jessica DIONISIO

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BERARD

